



**ARRÊTÉ PERMANENT N°2026-041
EN DATE DU 18 SEPTEMBRE 2026
PORTANT ATTRIBUTION DE LA MÉDAILLE D'HONNEUR DE LA VILLE DE
TEILHÈDE À MADAME JACKIE MEYER**

Le Maire de Teilhède,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-29 relatif aux compétences du Conseil municipal ;

Vu la délibération 20260914-048 en date du 14 septembre 2026 instaurant une médaille d'honneur de la Ville de Teilhède ;

Vu la délibération 20260914-049 attribuant la médaille d'honneur de la ville de Teilhède à Madame MEYER Jackie ;

Considérant la carrière de Madame MEYER au service de la commune de Teilhède et plus particulièrement auprès des enfants de la commune ;

ARRÊTE

Article unique : La médaille d'honneur de la Ville de Teilhède ARGENT est attribuée à Madame MEYER Jackie pour ses 34 ans de service à la Commune et à la Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge en tant qu'agent mis à disposition à la commune de Teilhède.

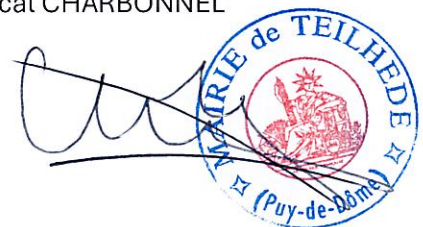
Fait à TEILHEDE, le 18/09/2026

Le Maire

Pascal CHARBONNEL

Madame Jackie MEYER

Notifié le : 19/09/2026



Affichage le : 21/09/2026